

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2025

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Patricia YSERBYT : Bonsoir à tous.

Je vous présente Delphine, qui est arrivée à la résidence autonomie.

Delphine : Je suis arrivée en septembre, en tant que responsable de la résidence autonomie des Blés d'or. Mon CDD de trois mois a été reconduit pour trois mois, jusqu'à début mars.

Une intervenante : Il va se prolonger ? Le besoin est là ?

Patricia YSERBYT : Oui.

Delphine est uniquement là pour gérer la résidence autonomie, et pas le CCAS.

Vincent FUMERIE et Bruno DE OLIVEIRA étaient directeurs du CCAS, qui englobait le Service d'aide à domicile et la résidence autonomie. Nous avons souhaité une réorganisation.

Gilles JOLY : Bruno DE OLIVEIRA a souhaité quitter la collectivité. Avec Patricia, nous nous sommes aperçus que le travail représentait beaucoup pour un seul homme. L'idée est de mettre quelqu'un au sein de la résidence autonomie, où il y a trois fonctions importantes : l'accompagnement des personnes qui y vivent, la restauration, ainsi que l'entretien et le fonctionnement des locaux.

Une intervenante : Avant, il y avait une directrice.

Patricia YSERBYT : Oui, mais elle n'était pas directrice du CCAS, elle était directrice de la résidence autonomie et n'a jamais géré le SAD.

Gilles JOLY : Les services de la Ville et du CCAS sont très imbriqués. Toutes les ressources humaines sont partagées, et c'est pareil pour le service des finances.

Patricia YSERBYT : L'objectif était de réorganiser, de manière à ce que chaque service puisse avoir sa propre entité et travailler plus efficacement.

Une intervenante : Nous faisons tous partie de la commission du CCAS, et nous n'avons pas été avisés du départ de Bruno DE OLIVEIRA. Ce n'était pas normal de le savoir par des Santois.

Patricia YSERBYT : Lors du dernier Conseil d'administration, Monsieur DE OLIVEIRA était encore là et il aurait été normal qu'il vous prévienne.

Gilles JOLY : Cela s'est fait vite, pendant les vacances.

Adoption du compte rendu du Conseil d'administration du 30 juin 2025

Hiazid BELABBES : Est-ce que vous l'avez lu ?

Une intervenante : Des actions devaient être réalisées par Monsieur DE OLIVEIRA, comment cela se passe-t-il ?

Hiazid BELABBES : J'ai essayé de travailler avec lui. Nous en payons encore les pots cassés. Ce Monsieur n'était pas au travail, il était chez lui. Il accordait tout ce que voulait son personnel. J'ai essayé de le remettre sur les rails, mais je n'étais pas du tout satisfait. Je lui ai laissé une année, c'était pire que mieux. Je lui ai demandé de partir. Il a trouvé un poste ailleurs. Nous avons une pente à remonter, c'est très compliqué. Gilles et Patricia ont travaillé sur les Blés d'or, où nous avons de gros travaux et le réaménagement du restaurant.

La direction du CCAS n'était pas énorme : un petit bout de secrétariat représenté par Cathy LENNE, du personnel pour l'entretien des Blés d'or, et un peu d'activité. Le directeur du CCAS ne va gérer que l'action sociale : c'est Gilles, le Directeur général des services, qui va s'en occuper durant 15 à 20 % de son temps.

Nous allons démanteler les Blés d'or et le SAD, qui sont deux services mis sur la sellette en raison des évaluations de la Haute autorité de santé qui seront réalisées. Un gros travail a été fait sur la mise en place d'un SAD qui ressemble à quelque chose, c'est-à-dire que quelqu'un a : un devis, une évaluation de son besoin, un suivi. Une personne est arrivée en stage pour la partie qualité, qui va devoir être présentée aux auditeurs de la HAS. Nous avons mis en place une formation de l'ensemble des personnels, qui a coûté 12 000 ou 13 000 euros. Nous sommes assez confiants sur le SAD.

C'est la même démarche pour les Blés d'or. Le Département attend beaucoup de l'évaluation. Il faut relever le défi, assez rapidement : c'est l'une des missions de Delphine, mettre en conformité les Blés d'or par rapport à la HAS et au Département, son rôle est d'en faire un outil d'hôtellerie et pas un EHPAD. Ses grandes orientations sont de continuer l'encadrement du personnel, parce qu'il a fallu remettre ce dernier dans le droit chemin, et la gestion du bâtiment, avec tous les travaux à faire et le suivi de l'intervention des entreprises.

Une responsable des affaires générales de la mairie va arriver, elle va donner un petit coup de main à Gilles.

Une intervenante : Le personnel est un peu déstabilisé.

Hiazid BELABBES : C'est une façon d'introniser Gilles au poste de Directeur général du CCAS, mission que nous avons présentée au Conseil municipal.

Même s'il n'y a pas de délibération, je veux que vous me donniez votre accord.

Les points évoqués par Monsieur DE OLIVEIRA peuvent être revus, ils ont peut-être été faits ou pas.

Une intervenante : Delphine est responsable du personnel des Blés d'or ?

Hiazid BELABBES : Oui. La partie RH reste chez nous, parce que ce n'est pas son métier. Le point d'entrée, c'est elle.

Nous allons mettre des caméras aux entrées, tout le monde passe par l'entrée principale. Ce n'est pas un EHPAD, c'est ouvert. Il faut que nous sachions qui entre et sort.

Gilles JOLY : En cas de sinistre, il faut savoir qui se trouve dans la structure.

Hiazid BELABBES : Il n'y avait plus d'eau chaude pendant deux semaines, le problème est résolu, deux ballons neufs arrivent.

Une intervenante : Est-ce qu'il existe un cahier de doléances dans la résidence ?

Hiazid BELABBES : Oui.

Un tour de table est fait.

Hiazid BELABBES : Nous allons reprendre le compte rendu et regarder les questions qui sont restées en suspens pour essayer d'y répondre si elles sont encore d'actualité.

Tout le monde est d'accord pour que Gilles JOLY, DGS de la ville de SANTES, reprenne la Direction générale du CCAS ? Oui.

Gilles JOLY : Merci de votre confiance.

Une intervenante : Qui va reprendre les 15-20 % ?

Gilles JOLY : Un transfert de charges sera opéré entre les deux comptabilités, celle de la commune et celle du CCAS, pour la partie du temps que je vais consacrer à ce dernier. Le Conseil municipal a déjà délibéré pour acter cette mise à disposition partielle. Le maire prend un arrêté de mise à disposition, le président du CCAS prend un arrêté de nomination.

Une intervenante : Est-ce que c'est Delphine qui va gérer les logements libres ?

Hiazid BELABBES : Bien sûr. Elle gère les dépenses et les recettes.

Patricia YSERBYT : Un studio est libre, nous le gardons en raison de travaux dans les salles de bains. La liste a été remise à jour, c'est Delphine qui gère les appels et reçoit les personnes pour toute question concernant la résidence.

Un intervenant : C'est donc un temps complet, cinq jours par semaine.

Gilles JOLY : Avec des passages le week-end, elle a un planning flottant.

Hiazid BELABBES : C'est une personne qui a une formation en hôtellerie et qui a travaillé pour le groupe ACCOR.

Une intervenante : Elle a combien d'années d'expérience ?

Hiazid BELABBES : Un an-un an et demi.

Une intervenante : Est-ce qu'elle a une mission d'animation de la maison ?

Hiazid BELABBES : C'est le troisième point d'orientation, dont je n'ai pas parlé. Je laisse encore Patricia travailler sur les activités, avant que Delphine ne prenne totalement la main.

Patricia YSERBYT : Il y a toute l'organisation en amont et les financements à trouver, qui demandent énormément de temps et d'investissement. Il faut également que ce soit adapté à un public senior.

Je n'ai pas le bilan d'activité du CCAS, ni les orientations menées. Ensuite, il y avait une de mes questions concernant le registre des personnes isolées, qui a été fait au tout début du mandat. Ce fichier existe toujours, Monsieur DE OLIVEIRA en a fait un deuxième. Nous en avons eu besoin cet été, en raison des fortes chaleurs. Nous avons eu une alerte de la Préfecture, je lui ai demandé son aide. Le fichier a été réduit comme peau de chagrin : je ne sais pas pourquoi, ni comment. Toutes les coordonnées des familles ont disparu : je lui ai demandé de les remettre, mais cela n'a pas été fait. C'est un autre chantier à reprendre. J'ai gardé une copie, mais il faut actualiser ce fichier. Il est sécurisé, avec des données personnelles.

Une intervenante : Le 30 juin, nous avons évoqué le fait de demander des autorisations pour les personnes qui figurent dans ce fichier : cela a été fait ?

Patricia YSERBYT : Non.

Hiazid BELABBES : Dans le cadre du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le Département, une action est menée par le SAD : regrouper les personnes isolées autour d'un café, en collaboration avec Les Petits frères des pauvres.

Le Département a supprimé les activités pour les personnes isolées, un Appel à manifestation d'intérêt va être créé.

Gilles JOLY : Je ferai le bilan d'activité du CCAS.

Patricia YSERBYT : Il est logique de savoir ce qu'il s'y passe.

Le compte rendu du Conseil d'administration du 30 juin 2025 est approuvé.

Ouverture de crédits pour dépréciation d'actifs

Hiazid BELABBES : Les valeurs d'actifs peuvent être dépréciées, et il faut pouvoir abonder sur certains comptes. C'est uniquement des changements de lignes.

Une intervenante : Pourquoi enchaînons-nous avec la numéro six ?

Gilles JOLY : Parce que ces délibérations-là sont arrivées après les autres. Le Président doit annoncer les points complémentaires au début du Conseil. Il y en avait cinq, et celle-là est la sixième.

Un intervenant : Nous ne signons pas ?

Gilles JOLY : Tous les documents sont là, c'est prévu, vous pouvez signer.

Hiazid BELABBES : Nous prenons 30 000 euros au chapitre 73 et abondons le 78. En investissement, nous prenons 30 000 euros quelque part et abondons ailleurs.

Gilles JOLY : Nous avons 1 180,11 euros de dépréciation, à hauteur de 50 % de la créance ; puis 15 % sur une dépréciation à 150 euros, puis 15 % sur une dépréciation de 321,26 euros, puis 15 % sur une dépréciation de 65,49 euros.

Adhésion au contrat groupé statutaire d'assurance du CDG59

Hiazid BELABBES : Il s'agit d'une petite erreur sur les adhésions de contrats groupés statutaires d'assurances. La franchise est de dix jours pour le risque de maladie. Or, l'offre mutualisée par les collectivités de moins de 20 agents est de 30 jours.

2025-11 N°1 – Remboursement de la taxe foncière au CCAS

Hiazid BELABBES : La taxe foncière a été payée par le CCAS concernant les Blés d'or, nous la remboursons : la somme est de 20 655 euros.

2025-11 N°2 – Reprise du quart des investissements au BP 2026 du CCAS

Hiazid BELABBES : Les comptes administratifs et les budgets sont votés à une certaine période de l'année, généralement en avril à SANTES. Un quart du budget permet de payer les factures et les investissements d'urgence. Nous le faisons aussi dans le cadre du budget de la mairie. Les crédits ouverts s'élèvent à 407 547 euros, 25 % représentent 101 000 euros.

2025-11 N°3 – Reprise du quart des investissements au BP 2026 budget FPA

Hiazid BELABBES : Vous ouvrez les budgets pour 182 000 euros.

Un intervenant : Ce sera suffisant pour continuer les investissements en cours ?

Hiazid BELABBES : Nous allons faire en sorte. Pour les Blés d'or, nous avons dépensé un peu plus de 700 000 euros.

2025-11 N°4 - Décision modificative n°1 – Budget annexe FPA

Hiazid BELABBES : Des remplacements de personnels sont intervenus aux Blés d'or, afin de pallier l'absence de titulaires. Nous vous demandons de récupérer, sur les dépenses qui sont afférentes à l'établissement, 30 000 euros, pour les réaffecter à la rémunération principale, à hauteur de 21 000 euros, aux cotisations à l'URSSAF, à hauteur de 7 000 euros, ainsi qu'aux cotisations aux caisses de retraite, à hauteur de 2 000 euros.

Gilles JOLY : Les cotisations à l'URSSAF et aux caisses de retraite ont augmenté. Pour la rémunération principale, le salaire de Madame DRUON n'est pas budgété. Nous serons remboursés, parce que c'est des personnels titulaires, mais en 2026.

Une intervenante : Est-ce que nous continuons à payer le directeur qui est parti ?

Hiazid BELABBES : Non.

Une intervenante : Nous avons des dépenses en moins en raison du départ du directeur ?

Gilles JOLY : Il n'est pas payé sur ce budget, il l'est sur la paie du CCAS. Une partie du temps du directeur était consacrée au FPA, cela fait l'objet d'un remboursement.

2025-11 N°5 – Convention de mise à disposition de personnels et de prestations de services

Hiazid BELABBES : Pendant un certain temps, la coutume était que les services de la mairie, techniques par exemple, interviennent à différents endroits : Blés d'or, Agora. Nous avons voulu remettre les choses dans l'ordre, notamment par rapport aux assurances. Vous allez trouver un projet de convention de mise à disposition des personnels de prestations de services.

Gilles JOLY : Le Conseil municipal sera aussi amené à adopter cette délibération.

Hiazid BELABBES : Nous nous protégeons du moindre risque ; et, surtout, nous protégeons nos agents.

Gilles JOLY : Si nous allons jusqu'au bout de la démarche, nous pourrions récupérer un peu de TVA.

Hiazid BELABBES : J'ai souhaité que nous investissions dans des véhicules propres, des condensateurs et des AMI vont arriver. Un partenariat avec L'Ecole de conduite permettra de former le personnel à l'utilisation de ces véhicules. Il y en aura deux pour essayer, et le SAD en aura un si cela fonctionne bien. Le Département ouvre un Appel à manifestation d'intérêt sur les véhicules dits propres et la mobilité des Services d'aide

à domicile, nous devons remplir un dossier avant le 15 décembre et nous serons remboursés en partie.

La séance est levée à 19 heures 45.

DELIBERATIONS ADOPTEES

1 - REMBOURSEMENT DE LA TAXE FONCIERE AU CCAS

Vu la délibération 2016/04 n°12 autorisant le CCAS de se porter acquéreur des bâtiments de la résidence « Les Blés d'Or » ; Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des collectivités territoriales et des établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu l'instruction codificatrice no 09-006-M22 du 31 mars 2009 relatif aux budgets des établissements sociaux et médicaux sociaux ; Considérant que la résidence les Blés d'Or est une structure financière avec son propre budget

Entendu que selon les principes budgétaires notamment d'affectation des dépenses et que la taxe foncière 2025 de la Résidence Autonomie « Les blés d'Or » a été adressée au budget principal du CCAS ; Monsieur le Président propose au conseil d'administration que la taxe foncière liée à la Résidence Autonomie soit réaffectée au budget de cette dernière et par conséquence propose un remboursement d'un montant équivalent au budget du CCAS.

La Commission approuve le remboursement par la Résidence Autonomie au CCAS, du montant de la taxe foncière 2025 soit 20 655 €. Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, DECIDE que le remboursement du budget annexe de la résidence autonomie vers le budget du CCAS du montant de la taxe foncière est établi à la somme de 20 655 €.

Voté à l'Unanimité, 13 voix pour.

2 – REPRISE DU QUART DES INVESTISSEMENTS AU BP 2026 DU CCAS

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, Vu, la délibération 2025/04-N°4 en date du 7 avril 2025 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2024 du CCAS,

Considérant que, dans le cas où le budget de l'exercice n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier, le Conseil d'Administration peut sur délibération, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant les besoins des services, certaines opérations d'investissement seront mises en œuvre avant le vote du BP 2026, Entendu qu'au budget 2025, 401 547.99 € de crédits ont été ouverts après décisions modificatives, le quart des crédits d'investissement inscrits représente un montant de 100 386.99 €, conformément à la répartition par chapitre suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2025	25% du budget
21	Immobilisations corporelles	401 547.99 €	100 386.99€
TOTAL		401 547.99 €	100 386.99 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération, autorise Monsieur le Président du CCAS de Santes à engager, liquider et mandater en 2026, avant le budget primitif, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, autorise Monsieur le Président à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'Unanimité, 13 voix pour.

3 – REPRISE DU QUART DES INVESTISSEMENTS AU BP 2026 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE LES BLES D'OR

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ; Vu la délibération 2025/04-N°8 en date du 7 avril 2025 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2025 du CCAS,

Considérant que, dans le cas où le budget de l'exercice n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier, le Conseil d'Administration peut sur délibération, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant les besoins des services, certaines opérations d'investissement seront mises en œuvre avant le vote du Budget Primitif 2026 ; Entendu qu'au budget 2025 et après décisions modificatives, 703 739.15 € de crédits ont été ouverts, et que le quart des crédits d'investissement inscrits représente un montant de 175 934.78 €, et ce conformément à la répartition suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2025 + DM	25% du budget + DM
16 c/165	Dépôts et Cautionnements reçus	5 000 €	1250 €
20	Immobilisations incorporelles	70 000 €	17 500 €
21	Immobilisations corporelles	628 739.15 €	157 184.78 €
TOTAL		703 739.15 €	175 934.78 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération, autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater en 2026, avant le budget primitif, des

dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à notre Budget Primitif 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, autorise Monsieur le Président à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'Unanimité, 13 voix pour.

4 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET – VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur Le Président expose qu'au cours de l'année plusieurs remplacements de personnels sont intervenus sur la résidence les Blés d'or afin de pallier à l'absence de titulaires pour maladie.

D'autre part les charges patronales relatives aux caisses de retraites ont augmentées de 3 % en 2025 passant de 31.65 % à 34.65 % ; les cotisations à l'URSSAF sont également plus élevées que prévu.

Enfin il a été décidé de pourvoir à une nécessaire réorganisation administrative par le recrutement d'un « manager de proximité » afin de gérer au quotidien la Résidence et améliorer ainsi la qualité du service rendu aux résidents.

C'est pourquoi il est sollicité d'inscrire 30 000 € supplémentaires de crédits au chapitre 012 charges de personnels et de diminuer d'autant le chapitre 011.

Enfin les écritures de remboursement de personnels entre les deux entités budgétaires du CCAS inscrites au BP 2025 de la résidence Les Blés d'Or au compte 6215 personnel affecté à l'établissement pèsent sur les frais de personnels 2025 ; cela ne sera plus le cas en 2026 suite au départ du Directeur du CCAS.

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la décision modificative suivante par virements de crédits :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 – Dépenses afférentes à l'établissement	
Compte 61 118 – Autres	-30 000 €
Chapitre 012 – Dépenses afférentes au personnel	
Compte 64 111 – Rémunération principale	+ 21 000 €
Compte 64 511 – Cotisations à l'URSSAF	+ 7 000 €
Compte 64 513 – cotisations aux caisses de retraite	+ 2 000 €

Le conseil d'administration, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, ADOPTE la présente décision modificative n°1 tel qu'exposé ci-dessus ; AUTORISE Monsieur Le Président à effectuer la passation des écritures qui seront intégrées au budget principal 2025 Les Blés d'Or.

Voté à l'Unanimité, 13 voix pour.

5 - CONVENTION DE MISE A DISPOSTION DE PERSONNELS ET DE PRESTATION DE SERVICE

Monsieur Le Président expose que depuis de nombreuses années les services du CCAS et de la Ville de Santes sont étroitement associés.

Les services supports de la commune sont par exemple communs aux deux entités.

Les services techniques oeuvrent sans distinction entre les différents équipements et services appartenants, ou sous la responsabilité des services respectifs, à la commune et au CCAS.

Il est apparu nécessaire de clarifier cette situation afin de répondre notamment à un cadre assurantiel toujours plus exigeant et aux éventuelles situations en cas d'incident et d'accident. Par ailleurs pour les besoins de la continuité du service public ou à des occasions festives certains besoins peuvent apparaître.

C'est pourquoi il est proposé au conseil d'administration d'adopter le principe de mise à disposition de personnels entre les deux structures et d'adopter la mise à disposition de personnels et de prestations de service de manière ponctuelle pour répondre aux missions qui leurs incombent respectivement

Le conseil d'administration, entendu cet exposé, après en avoir délibéré ; ADOPTE d'adopter le principe de mise à disposition de personnels entre les deux structures ; ADOPTE la mise à disposition de personnels et de prestations de service de manière ponctuelle pour répondre aux missions qui leurs incombent respectivement ; AUTORISE Madame La Vice-Présidente à signer la présente convention de mise à disposition de personnels et de prestations de service ; DIT que la présente délibération produira ses effets à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités et au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Voté à l'Unanimité, 13 voix pour.

6 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF DU CCAS – VIREMENT DE CREDITS

Point complémentaire accepté à l'unanimité des présents.

Monsieur Le Président expose que Les services du Trésor Public ont sollicités le CCAS budget annexe FPA pour abonder les provisions et effectuer la reprise des provisions. En ce qui concerne ce dernier point les crédits doivent être ouverts. Notamment le solde du compte 492 Dépréciation des comptes de clients présente un solde de 2.22 € et le solde du compte du solde 496 Dépréciation des comptes de débiteurs divers présente un solde de 22 636.498 €. Les crédits doivent également être ouverts au compte 7817 s'agissant d'une opération d'ordre budgétaire.

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la décision modificative suivante par virements de crédits :

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	
Chapitre 73 – compte 73418 – Autres établissements et services	- 30 000 €
Chapitre 78 – compte 7817 – Reprises sur dépréciation des actifs circulants	+ 30 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	
Chapitre 49 – compte 492 – Dépréciation des comptes de clients	+ 1 000 €
Chapitre 49 – compte 496 – Dépréciation des comptes de débiteurs	+ 29 000 €
Chapitre 20 – Frais d'Etudes	-30 000 €

Le conseil d'administration, entendu cet exposé, après en avoir délibéré ; ADOPTE la présente décision modificative n°2 telle que reprise ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Président à effectuer la passation des écritures budgétaires qui seront intégrées au budget principal 2025 Les Blés d'Or, CHARGE Monsieur Le Directeur Général des Services d'abonder et de reprendre les provisions sur le plan comptable sur l'exercice 2025 du budget annexe FPA.

Voté à l'Unanimité, 13 voix pour.

7 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DU STATUTAIRE DU CDG59 – REGULARISATION

Point complémentaire accepté à l'unanimité des présents

Vu le Code général de la fonction publique ; Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ; Vu la délibération du conseil d'administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du 29/06/2023 approuvant le lancement d'un contrat groupe d'assurance statutaire ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de SANTES a mandaté le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents relevant de la CNRACL ; Considérant le résultat de la Commission d'Appel d'Offres du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord en date du 30 septembre 2024 ; Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence, le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a retenu comme prestataire CNP Assurances afin de couvrir les risques suivants : Décès, Maternité/Paternité/Adoption, Maladie ordinaire/Longue Maladie/Longue Durée, Temps Partiel Thérapeutique, CITIS.

L'adhésion au contrat groupe est liée à la signature d'une convention de gestion permettant de définir les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit par le Centre Communal d'Action Sociale de SANTES.

Cette convention définit les interventions du CDG59 qui portent notamment sur : les tâches liées à la passation et à la gestion du marché public, le suivi de l'exécution du contrat, un rôle d'information et de conseil, un rôle d'assistance dans la gestion des demandes de prestations.

Le Centre Communal d'Action Sociale de SANTES participe aux frais d'intervention du CDG59 à raison de la masse salariale déclarée chaque année auprès du prestataire d'assurances. Cette participation est fixée à 6,55% de la prime acquittée et pourra être révisée chaque année par le conseil d'administration du CDG59. Après examen de cette proposition il est proposé de couvrir les risques dans les conditions suivantes : Décès, Maternité/Paternité/Adoption, AT/MP sans franchise, Congé de longue maladie/longue durée sans franchise, Maladie ordinaire avec franchise 30 jours

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration :

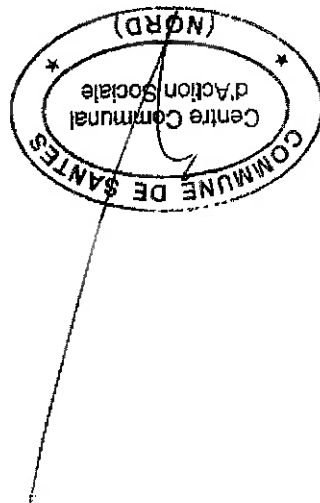
ANNULE et REMPLACE sa délibération en date du 25 novembre 2024 en ce qui relève de la maladie ordinaire avec franchise de 10 jours ; PRECISE que la maladie ordinaire est avec franchise de 30 jours ; CONFIRME son adhésion à compter du 1^{er} janvier 2025 au contrat

groupe d'assurance statutaire du CDG59 ; AUTORISE Mr Le Président à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du CDG59 ; AUTORISE Mr le Président à signer la convention d'adhésion proposée par le CDG59.

Voté à l'Unanimité, 13 voix pour.

Fait à Santes, le 11 mars 2026

Le Président du CCAS, Hiazid BELABBES



DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE LILLE

CANTON
D'HAUBOURDIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE SANTES

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SANTES**

2026/03 – N°1

OBJET :
**Débat d'Orientation
Budgétaire**

Année 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mars,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SANTES, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES.

Date de convocation des membres du conseil d'administration du C.C.A.S:
06/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : MM. Rita ANDOUCHE, Maryse BARRET, Hiazid BELABBES, Jacques BRAME, Marie-Hélène DAHMANI, Isabelle MARTIN-DECARNIN, Annie LEMAIRE, Sophie THIBAUT, Patricia YSERBYT.

Représentés : (au sens de l'Article L2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales): Jérôme BRUERE (pouvoir à Patricia YSERBYT), Didier GRIMMELPONT (pouvoir à Marie-Hélène DAHMANI), Sylvie RUYSSSEN (pouvoir à Rita ANDOUCHE).

Excusé : Philippe KASPRZYK.

Monsieur Le Président expose,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales précisant les modalités de vote du budget et d'organisation du débat d'orientation budgétaire,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République relative à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport des débats d'orientations budgétaires.

Vu la délibération n°2020/12-N°2 du CCAS adoptant le règlement intérieur du CCAS comportant un article stipulant que ce débat ne donner pas lieu à une délibération mais à procès verbal spécifique enregistré au registre des délibérations,

Vu le rapport du débat d'orientation budgétaire présenté,

Considérant que ce rapport a donné lieu à débat,

Considérant que ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département,

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une publication,

Considérant que le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret,

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

S²LO 

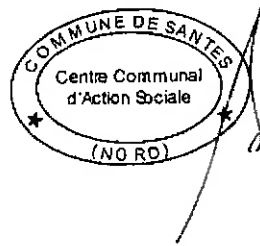
ID : 059-215905530-20260311-DEL_DOB_2026-DE

Le conseil d'Administration, entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2026,

PREND ACTE de la tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires 2026.

*Fait et délibéré au jour, mois et sans
susdits,
Pour extrait conforme,*



Hiazid BELABBES
Maire,
Président du C.C.A.S.,

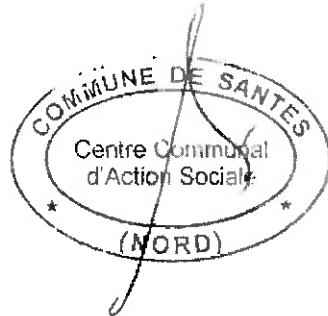
Adoptée à :	Unanimité
12	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstentions

Pour transmission en Préfecture du Nord, affichage et publication au recueil des actes administratifs

Certifié exécutoire conformément aux dispositions de la Loi n°82-623 du 22/07/1982

En date du :

Hiazid BELABBES
Maire de Santes,
Président du CCAS



Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 9 MARS 2026

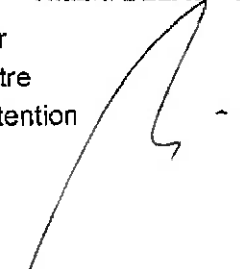

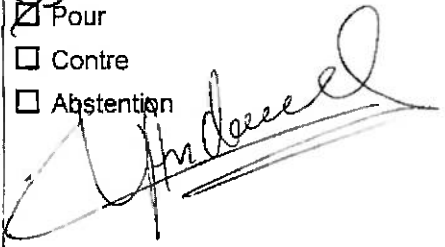
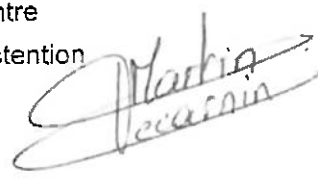

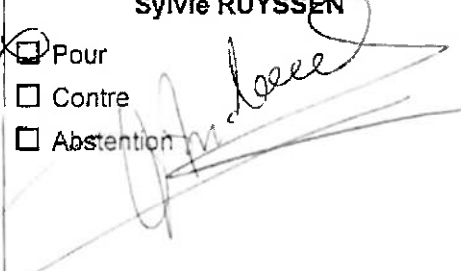
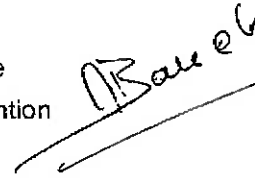




S²LO

ID : 059-215905530-20260311-DEL_DOB_2026-DE

Conseil d'administration

2026/03 - N°1 Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Signature des membres du conseil d'administration

<p>Hiazid BELABBES</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Patricia YSERBYT</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Rita ANDOUCHE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Isabelle MARTIN-DECARNIN</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Jérôme BRUERE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Sylvie RUYSSSEN</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Philippe KASPRZYK</p> <p><input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p>	<p>Maryse BARRET</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Jacques BRAME</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Annie LEMAIRE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Marie-Hélène DAHMANI</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Sophie THIBAUT</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Didier GRIMMELPONT</p> <p><input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p>		

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

S'LO

ID : 059-215905530-20260311-DEL_DOB_2026-DE

Santes'

MA VILLE

VILLE DE SANTES - C.C.A.S

**Service d'Aide et
d'Accompagnement à Domicile**

&

Résidence Autonomie Les Blés d'Or

**RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS**

BUDGETAIRES 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2026

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les **communes de plus de 3 500 habitants**, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) qui doit se tenir dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal et doit obligatoirement avoir lieu dans les **dix semaines précédant l'examen du budget**.

Ce débat a pour objet de **préparer l'examen du budget** en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles mesures imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées et portant sur les **évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement**, les **engagements pluriannuels** envisagés ainsi que sur sa **structure et la gestion de la dette**.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 contient de nouvelles règles qui disposent que :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Ce **rapport donne lieu à un débat**, qui est acté par une délibération spécifique. Cette dernière ainsi que le rapport doivent être transmis au représentant de l'État dans le département et être publiés.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L 2312-1), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET POLITIQUE

I.1. Le contexte politique Mondial et Européen

La croissance mondiale résiste malgré les chocs successifs et l'augmentation des droits de douane des États-Unis. Les prévisions de croissance sont toutefois en léger ralentissement à 2.9 % en 2025 et 2.8 % en 2026. Seule l'activité de la Chine resterait autour de 5 %.

Sur le plan de la politique monétaire les taux de la FED sont sur un cycle de baisse avec un objectif de taux terminal à 3 % alors que la BCE est strictement sur 2 %.

Les risques demeurent élevés ; les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen Orient se maintiennent et sont toutefois contrebalancés par la relance Allemande, la tentative du virage de la Défense en Europe, voire une possible détente sur les droits de douanes.

La zone Euro

En zone euro la croissance attendue s'établit à 1.3 % en 2025 et restera quasi inchangée en 2026 sur une prévision à 1.2 % ; elle reste à ce niveau grâce aux pays du Sud de l'Europe qui connaissent une croissance attendue à 2.9 % en Espagne notamment, mais aussi à l'Est avec la Pologne.

L'inflation

Elle s'établirait à 2.1 % en 2025 et avec un fléchissement prévu pour 2026 à 1.7 % ; sous les effets cumulés de l'appréciation de l'Euro et la baisse du prix du pétrole et du gaz. Hors énergie et alimentation on peut tabler sur + 2%.

I.2. Le contexte en France et pour les collectivités locales

L'activité résiste au contexte politique,

Les prévisions de croissance s'établiraient aux alentours de 0.9 < 1 % en 2026 alimenté par les points forts de l'économie Française notamment l'aéronautique.

L'incertitude politique qui va croissante a couté 0.2 < 0.3 % de croissance en 2025 continue à freiner la reprise que ce soit l'investissement des entreprises ou la consommation des ménages.

L'inflation est prévue à 1.7 % sachant qu'elle est la plus faible de la zone Euro, depuis que les prix des tarifs réglementés de l'électricité ont baissés de 15 % en février 2025. En France également la baisse des prix du pétrole conjuguée à l'appréciation de l'Euro et la modération des salaires a pour conséquence une modération de l'inflation.

L'emploi

L'emploi salarié privé a baissé de 0.5 % par rapport à l'année précédente soit 112 100 emplois de moins sur 4 trimestres consécutifs, après 4 années d'augmentation.

Le ralentissement des salaires, avec +0.2 % sur le dernier trimestre est essentiellement dû à l'augmentation de la prime de partage de la valeur ; En glissement annuel on est à + 2 %.

Le taux de chômage est resté stable à 7.5 % avec une légère augmentation prévue en 2026.

Un budget appelé désir

Le déficit public prévu au budget est de l'ordre de 5 % bien que la progression se ralentisse à 0.9 % contre 1.7 % en 2025.

La surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises devrait rapporter 7.3 Milliards d'euros en 2026 ; la baisse initialement prévue sur la CVAE n'aura finalement pas lieu.

Le gouvernement a également renoncé au gel du barème de l'impôt sur le revenu, la contribution des hauts revenus est également reconduite.

Côté dépenses les crédits dédiés à l'effort militaire sont en progression de + 6.5 Milliards d'Euros. En parallèle il y a des coups de rabots prévus sur le programme France Investissements 2030 pour 1.1 milliards d'euros ou le Fond Vert pour 300 millions d'euros.

La prime d'activité versée aux travailleurs modestes voire la généralisation des repas à 1€ pour les étudiants, la revalorisation de l'Aide Personnalisée au Logement vient contrebalancer des coupes budgétaires notamment dans l'éducation nationale, avec la suppression de 4000 postes d'enseignant à la rentrée 2026.

Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales et ayant un effet sur le bloc communal

Elles s'inscrivent dans un temps orageux pour les finances et doivent être prises en compte dans la politique d'emprunt des collectivités.

Le secteur public porte l'essentiel de l'investissement public et manque de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets qui sont nécessaires à l'attractivité et la compétitivité des territoires.

Toutefois la fixation du montant de DGF 2026 est en reconduction par rapport à l'année précédente, la DSR et la DSU seraient en augmentation (290 M€), ce qui n'est pas le cas des fonds de compensation et de péréquation des bases de taxe professionnelle.

Pour la deuxième année consécutive la dotation d'intercommunalité progresse de 90 M€.

Un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) viendrait se substituer à la DETR et à la DSIL notamment pour les communes dites rurales au sens de l'INSEE.

Le FCTVA devrait évoluer à la marge car figé en raison de la dynamique de TVA pour associer les collectivités au redressement des comptes publics ; cette dernière sera toutefois minorée du montant de l'inflation et ne pourrait pas être négative.

Les dépenses de fonctionnement seraient exclues de l'assiette éligible considérant que ce fond est destiné à l'investissement.

En ce qui concerne les valeurs locatives des locaux d'habitation les travaux de détermination des nouvelles valeurs doivent avoir lieu afin qu'elles s'appliquent dès le 1^{er} janvier 2028, le recensement des loyers ensuite et les nouvelles bases d'imposition à compter de 2031.

L'augmentation de l'abattement de 20 % des terres agricoles pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties passe à 30 %. L'État supprime toutefois la compensation de l'impôt sur les spectacles et l'allègement des droits de mutation sur les fonds de commerce.

Enfin les données complémentaires relatives à la valeur du point d'indice de la fonction publique qui reste inchangé depuis le 1^{er} juillet 2023 s'établissent respectivement à 4.92 € et à 1 % pour le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

II – Les données socio-économiques de la ville de Santes

II.1 Démographie et profil des ménages

Évolution de la structure par âge.	Population en 2022.	Population en 2016.	Évolution annuelle 2016/2022.
0-14 ans	1 025	1 185	-2.9%
15-19 ans	414	373	+ 2.1%
20-29 ans	474	488	-0.5%
30-44 ans	1 046	1 137	-1,6%
45-64 ans	1552	1602	-0,6%
65-79 ans	862	748	+2.9 %
80 ans et plus	282	236	+3,6%
Total	5 655	5 769	- 1.97 %

Source : INSEE 2022 ; traitement : ADULM 2025.

Les données produites par l'ADULM ont été corrigées. La population totale transmise par l'INSEE et notifiée à la commune est de 5 652 habitants dont 60 pour la population comptée à part soit une population totale de 5 712 habitants (5821 en 2016).

A titre de comparaison l'indice de jeunesse (rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et le nombre de personnes de 65 et plus) est de 1.3 alors qu'il était de 1.6 en 2016 et qu'il est de 1.4 sur le territoire des Weppes et de 1.7 sur la métropole. La commune est donc à -0.3 sur la période pendant que le territoire des Weppes et de la Métropole sont à -0.2.

En 2025 de nombreuses réalisations viennent souligner la prise en compte de la municipalité pour les préoccupations de la jeunesse avec par exemple le rallongement d'une bonne semaine de la durée d'ouverture du centre de loisirs du mois d'août, la dotation informatique et en moyens humains de l'action jeunes.

En ce qui concerne les seniors, la requalification de la salle de restaurant et de détente de la résidence autonomie des Blés d'Or, les réfections de toitures, la dotation en véhicules propres et modes doux au SAAD sont la marque d'une attention soutenue.

La taille moyenne des ménages à Santes est de 2.4 personnes (2.2 dans la métropole) ce qui corrobore le caractère à la fois résidentiel et dynamique de la commune. La part des personnes vivant seule est également moindre à Santes.

La part des ménages avec enfants est de 43.7 %, avec 22.3 % de familles monoparentales en évolution de 2.9 % sur la période 2016/2022.

Un chiffre

425

C'est le nombre de personnes qui ont emménagé à Santes depuis 2022 (7,5% de la population)

II.2. Scolarité

On note une baisse significative du nombre d'élèves scolarisés dans les effectifs du 1^{er} degré sur la métropole à savoir -2540 élèves alors qu'il était seulement de -11 élèves à Santes en 2024/2025.

Sont scolarisés 260 élèves en 2025/2026 sur le groupe scolaire de la Sainte Famille (255 en 2024/2025) et 338 sur le groupe scolaire Henri Matisse (339 en 2024/2025).

Sur l'ensemble de la ville le total des élèves scolarisés s'élève à 598 élèves (594 en 2024/2025).

La mise en place de la convention partenariale avec l'école privé établie à 705 € revalorisée de près de 47 % sera revue dans ses modalités de versement afin de ne pas pénaliser l'institution.

Le dispositif « ma cantine à 1 € » a été poursuivi cette année encore pour les tranches de QF inférieures ou égales à 1000 € et ce jusqu'à son extinction programmée par l'État en 2027. C'est ainsi plus de 60 familles qui peuvent encore bénéficier de l'aide.

II.3 Logements sociaux et privés.

L'offre locative sociale à Santes est de 243 logements soit un taux de logements de 10 %, répartis à hauteur de 62 % en individuel et 38 % en collectif ; il n'y a pas de logement vacant et le loyer moyen au m2 est de 6.5 € le m2.

27 demandes ont été satisfaites en 2025 (pour mémoire 24 en 2024).

Pour mémoire la commune est soumise aux dispositions du PLUi qui en font une des communes gardiennes de l'eau de la MEL avec les contraintes correspondantes qui pèsent sur les possibilités de construire et donc de construire des logements sociaux à proportion.

Ces dispositions font peser sur le renouvellement urbain les seules possibilités d'augmenter la part des logements sociaux ; renouvellement urbain dont on sait qu'il dépend des mutations, des droits à construire et des possibilités foncières et financières.

Santes compte 2029 résidences principales dont 96 % sont individuelles. Les mutations s'élèvent à 59 transactions pour l'individuel et 2 pour les appartements.

II.4 Population active et emploi

Population résidente en 2020 (2019)	Travaillant sur Santes		Travaillant en dehors de Santes		Population active Santoise de plus de 15 ans
	Nombre	Part	Nombre	Part	
Santes	374 (-1)	15%	2 127 (-1)	85%	2 501 (-2)
Weppes	4 940 (+258)	15%	28 588 (+1370)	85%	33 528 (+1629)
MEL	140 224 (+7 537)	28%	353 387 (+18 760)	72%	473 554 (+20 056)

Source : INSEE 2022 ; traitement : ADULM 2025

Sur la période 2016-2022 on remarque que la répartition entre les emplois sur la commune et le reste du territoire reste stable.

Au regard de la population active Santoise travaillant à l'extérieur du territoire de la commune, on observe comme dans de nombreuses villes situées en périphérie de grands centres urbains, que la commune est sujet aux déplacements pendulaires.

En effet, 85% des Santois exercent leur activité professionnelle en dehors de Santes, ce qui pourrait, si rien n'était fait en matière d'animation, transformer notre commune en « ville dortoir ».

L'objectif de la municipalité est donc d'entretenir et de développer le lien social fort et convivial qui existe et qui perdure entre les Santois, le nombre important d'associations (environ 75) et les nombreuses activités organisées par la municipalité en témoignent.

Demandeurs d'emploi (catégories A, B et C)	Total au 30 juin 2025 (30 juin 2022)
Santes	288 (+22)

Source : Pôle emploi – DEFM au 30/06/2025

Au 30 juin 2025, la commune de Santes comptabilisait 288 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues. Pour rappel, le nombre de demandeurs d'emplois était de 266 au 30 juin 2023 et de 257 au 30 juin 2022.

Pour l'ensemble des demandeurs d'emplois, la mairie maintient une vigilance renforcée. La municipalité est mobilisée pour apporter une aide aux personnes les plus fragiles dont l'emploi est menacé et dont les qualifications ne permettent pas toujours de retrouver un travail rapidement.

Depuis deux années la municipalité organise une cérémonie de vœux à destination du milieu économique Santois. Cette cérémonie, organisée par le conseiller délégué à l'économie Jérôme DUVERT et le conseiller délégué chargé des relations publiques et citoyennes Geoffrey GRESS, a notamment pour objectif de permettre aux acteurs de la réinsertion et aux entreprises Santoises de se rencontrer afin de créer un terrain propice à l'emploi.

La mairie réalise un accompagnement individuel des Santois ayant besoin de soutien pour rebondir suite à un licenciement, ou pour stabiliser leur situation personnelle.

Patricia YSERBYT, adjointe chargée de la solidarité travaille en lien avec les services municipaux afin de détecter le plus en amont les personnes en difficultés. Par ailleurs, les demandeurs d'emplois sont aussi orientés vers les structures dédiées comme la mission locale Métropole Sud située à Haubourdin.

Un service dédié à la mairie assure le suivi des demandeurs d'emploi et les accompagne dans leur projet.

Les vœux aux entreprises ont permis encore cette année de réunir plus de 80 professionnels et permettent de prendre le pouls des besoins.

Les visites aux entreprises sont opportunes pour présenter les accompagnements France Travail/Mairie, recueillir les besoins, et d'effectuer des relais avec les bénéficiaires à travers le dispositif « en selle pour l'emploi »

- 20 profils ont bénéficié d'échanges chaque mois à travers la bourse de l'emploi,
- 135 candidatures ont été enregistrées sur le parapheur électronique,
- 24 stagiaires ont été accueillis dans les services municipaux,

- 2 agents de traversées piétons ont été recrutés en vacation à proximité des écoles.
- 3 rendez-vous de l'emploi ont été organisés pour 26 Santois accueillis.

Un travail collaboratif est initié sur le territoire des Weppes avec un premier rendez-vous qui s'est tenu le 7 novembre 2025 et un second prévu le 6 mars 2026 sur le développement de projets.

III – Les données financières du CCAS et du budget annexe Résidence Autonomie Les Blés d'Or

Propos liminaire : L'exécution des deux budgets n'a pas nécessité en 2025 de subvention d'équilibre en provenance et alimenté par le budget principal de la commune.

III.1 - Les données financières du CCAS (et notamment service du SAAD)

III.1.1. Evolution des charges de fonctionnement entre 2024 et 2026.

On constate :

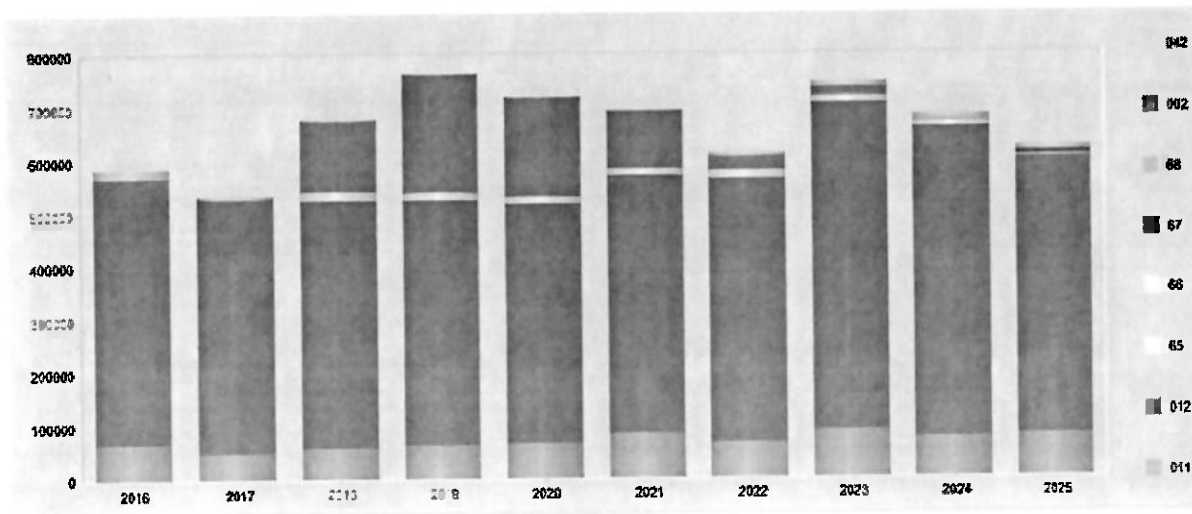
- Une stabilisation des charges à caractère général (+ 3.52 %), pour un total de 79 K€ environ en 2025 et contre 76 K€ en 2024.
- Une baisse des charges de personnels de 60 K€ soit 11,22 %, du fait du départ du directeur du CCAS (4/12^{ème}) et des efforts menés sur la rationalisation du personnel, avec un impact direct notamment sur les indemnités, rémunérations, et primes. On passe de 584 K€ à 524 K€ avec le même service à la population.

Le projet de budget primitif verra cette tendance reconduite, tenant compte toutefois de l'évaluation Stratéllys et de la disparition des frais liés au financement du poste de Directeur du CCAS.

Les frais de personnel seront budgétés à 490 K€ (avec une marge de 20 K€) contre un réalisé à 524 K€ en 2025.

Les amortissements seront en 2026 abondés du fait de l'acquisition des véhicules électriques et vélos correspondants à la politique de mobilité douce soit environ 25 K€.

Evolution des dépenses des dépenses de fonctionnement par chapitre période 2016/2025



III.1.2 Evolution des recettes de fonctionnement entre 2024 et 2026

Les produits du service sont en baisse du fait d'une moindre activité en 2025. Le réalisé 2025 établie à 466 K€ (contre 517,8 K€ en 2024) est toutefois en trompe l'œil car les recettes de décembre sont comptabilisées sur 2026 pour 25 K€ ; Il faut donc lire $466+25=491$ K€.

Second élément qui doit être apprécié la comptabilité 2024 était après analyse bonifié de 11 169 € d'aide-ménagère qui auraient dû être enregistrés sur 2023 ; de même que des repas pour 5 498.70 € ; le total est de 16 668 € retenus. Il faut donc lire pour 2024 : $517.8 \text{ K€} - 16.6 \text{ K€} = 501 \text{ K€}$.

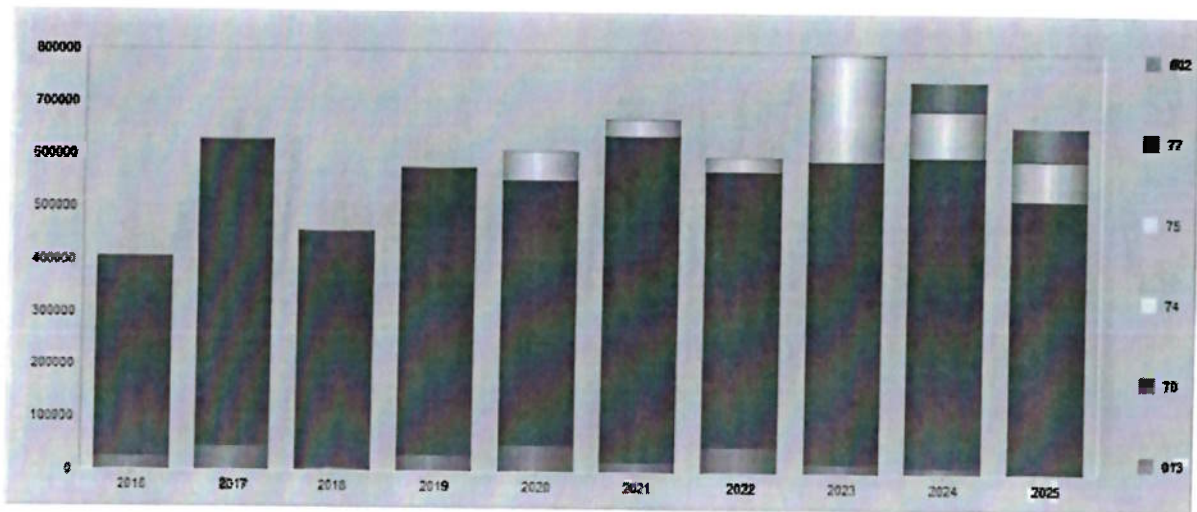
Une analyse stricte du compte 7066 donne un écart à $- 8 950$ € entre 2025 et 2024 qui correspond à 342 heures en moins sur une moyenne de 25 € de l'heure tarifée.

Le remboursement sur agents mis à disposition sera encore effectif cette année car il concerne la période de 8/12^{ème} pendant laquelle le Directeur du CCAS a été mis à disposition des Blés d'Or ;

Ces transferts financiers disparaîtront de l'exercice 2027 et il devra en être tenu compte au stade du budget primitif correspondant.

Les dotations du Département baissent au prorata ; on perçoit une baisse de l'aide départementale de 82 k€ (2024) < 65 K€ (2025) ; budgétée prudemment à 55 K€ sur 2026.

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre période 2016/2025



III.1.3. Evolution de l'excédent budgétaire

Le CCAS ne détient plus de dette et donc ne rembourse plus d'emprunt puisque ; L'emprunt a été basculé sur le budget des Blés d'Or et en toute logique puisque le bâtiment abrite la Résidence Autonomie. Les notions de couverture de la dette ne sont donc plus pertinentes.

L'excédent budgétaire 2025 s'établit à 35 039.23 € en fonctionnement recettes et à 388 357.74 € en excédent d'investissement reporté.

Cette réserve autorisera dans les années à venir lorsque cela sera nécessaire le versement d'une subvention d'équipement aux Blés d'Or au débit de la section d'investissement du CCAS.

L'amélioration de la mise à disposition pour le personnel de véhicules et vélos afin de faciliter leurs trajets quotidiens dans la commune pourrait également être envisagée.

III.1.4 Focus sur les charges de personnel et la formation

Les effectifs du SAAD étaient de 15.20 agents ETP en 2024 pour s'établir à 13.97 ETP en 2025.

Peu de changements sont prévus en 2026, une agente sera en retraite en juin 2026 et son remplacement nécessiterait une hausse du niveau de service à la population.

Il faut retenir en perspective :

- La disparition de la charge du traitement du Directeur du CCAS,
- La hausse prévue de 3 points de cotisation CNRACL,
- Le gel de la valeur du point d'indice,
- L'augmentation du SMIC,
- Le maintien de la prévoyance maintien de salaire et participation à la prévoyance santé.

2 agents ont suivi une formation sécurité (Santé Sécurité au Travail).

Un agent est en contrat de qualification « gestionnaire qualité » pour une durée de 1 an affecté au CCAS et pour partie aux Blés d'Or depuis le mois de septembre 2025.

III.1.5 – Rétrospective 2025 et perspectives 2026 sur les investissements

Les investissements dépenses 2025 sont :

- L'acquisition des véhicules et vélos électriques pour 22 079.60 €,
- Le matériel de téléphonie mobile à destination des agents : 3 114.48 €.

Les investissements recettes se matérialisent par :

- Le remboursement de TVA pour 4 579.51 €, budgété à 4 500 € pour 2026,
- L'octroi d'une subvention d'équipement pour l'achat de véhicules propres, soit 11 000 €,
- Et l'excédent budgétaire déjà énoncé pour 388 357.74 €.

III.2 - Les données financières de la Résidence autonomie les Blés d'Or – budget annexe du CCAS

III.2.1. - Evolution des charges de fonctionnement entre 2024 et 2026.

On constate :

- Les dépenses afférentes à l'exploitation du service sont en baisse ; Etablis à 239 K€ en 2024 elles sont à 194 K€ en 2025 soit – 19 % ; Cette baisse est essentiellement issue des prestations d'alimentation pour 14 K€ et de l'énergie/électricité pour 24 K€ ; la période des travaux aux Blés d'Or explique en bonne partie ces baisses significatives.
- 227 K€ de crédits sont prévus au BP 2026 tenant compte du nouveau marché d'électricité qui réserve un sort incertain du fait de l'augmentation du coût d'acheminement et de la baisse du coût du Mégawatt heure, et des prestations d'alimentation. Le budget 2026 est donc corrigé de ces évènements de conjecture.
- **En ce qui concerne les dépenses de personnel** elles sont en légère augmentation de 10 % pour s'établir à 228 K€ en 2025 (206 K€ en 2024) ;

Cette progression est le fait des remplacements opérés suite à arrêt maladie d'un agent et de l'ambition portée par l'établissement de se doter d'un manager de proximité en qualité de responsable du lieu de vie sur le plan de l'accompagnement et du fonctionnement quotidien de la structure.

La préparation budgétaire indique un besoin de 229 K€ de crédits en dépenses de personnel. En équivalent ETP la résidence autonomie compte 5.6 agents mais deux agents sont mis à disposition de la commune ; en conséquence il y a 2.6 ETP agent + 1 poste de responsable de l'équipement.

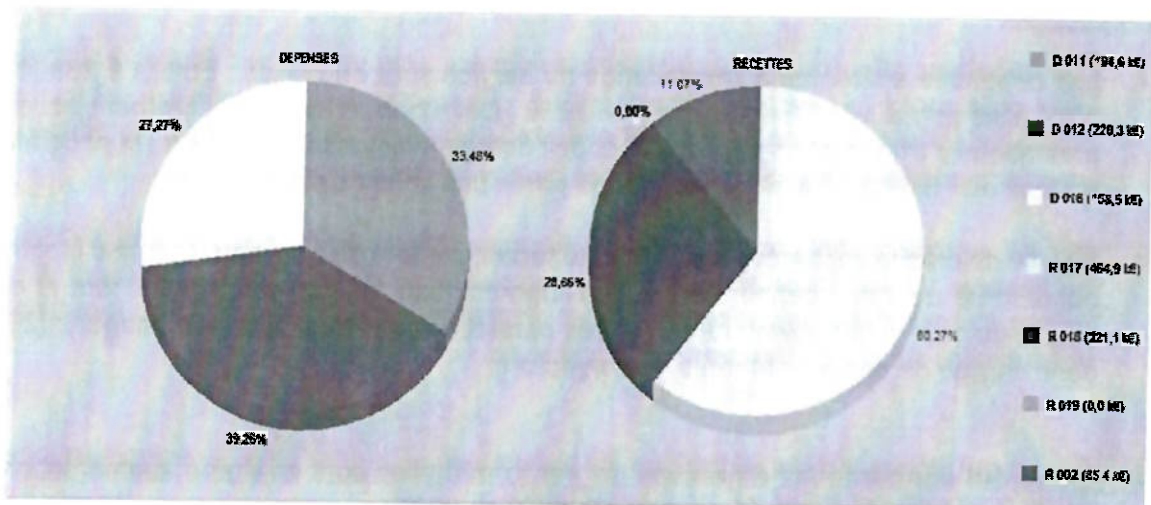
Le projet de budget fixe les dépenses à 250 K€ ; Toutefois des personnels des blés d'Or sont actuellement mis à disposition de la commune ; le principe de perméabilité entre les

services de la commune et du CCAS décidé par délibérations conjointes permettra à terme de régulariser les situations.

3 agents du FPA ont suivi une formation de professionnalisation au service en salle afin d'améliorer la qualité du service aux résidents.

- Les dépenses afférentes au bâtiment sont en baisse de -136 K€ pour s'établir en 2025 à 158 K€ au lieu de 294 K€.
- Les dépenses principales sont pour l'essentiel l'entretien de toitures pour 93 K€, les dépenses courantes de maintenance (12 K€), les amortissements (12.8 K€), la taxe foncière (20.6 K€), les intérêts d'emprunt (6 K€), la cotisation accident du travail (6K€), l'acquisition de matériels (5 K€).
- En 2026 il est prévu un budget à hauteur de 163 K€ sur ce poste qui intégrera notamment une somme pour la maintenance des cheneaux et (30 K€), les contrats de maintenance revalorisés (20 K€), 60 000 € d'amortissements qui font suite aux importants travaux réalisés en 2025 et l'assurance du bâtiment revalorisé et avec la régularisation (13 K€).

Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes



<i>Dépenses de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	194 640,94
012	Dépenses afférentes au personnel	228 261,18
016	Dépenses afférentes à la structure	158 548,60
	TOTAL DEPENSES	581 450,72

III.2.2. - Evolution des produits de fonctionnement entre 2024 et 2026.

On remarque principalement dans l'exécution des recettes courantes :

- Un tassement du produit de la tarification ; réalisé à hauteur de 469 K€ en 2024 pour un réalisé 2025 de 456 K€ ; une baisse des produits de la CAF est également perceptible de 11.6 K€ en 2024 < 7.4 K€ en 2025 dus à la baisse des produits liés aux repas et loyers.
- Enoncé plus haut les recettes liées aux loyers et repas sont en baisse de 17 K€ ; soit 99 K€ (2024) < 82 K€ (2025) ; le taux de vacance enregistré au cours de l'année et la durée des travaux impactent les recettes ; toutefois il doit être porté une attention soutenue à la pré-commercialisation, au projet personnalisé des résidents, comme de la dynamique à construire sur les pré-inscriptions.
- La perception du forfait autonomie est en légère augmentation soutenue par un niveau d'activité important soit 26.2 K€, budgété 30 K€ en 2026.

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
017	Produits de la tarification	464 877,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	221 081,16
019	Produits financiers et produits non encaissables	2,22
002	Excédent de fonctionnement reporté	85 390,69
	TOTAL RECETTES	771 351,07

III.2.3. Evolution de l'excédent budgétaire

L'excédent budgétaire cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 183 226.43 € et à 25 587.85 € en fonctionnement ce qui s'expliquera ci-dessous par le volume des investissements réalisés au cours de l'année écoulée.

Les bons résultats sur deux exercices consécutifs de section de fonctionnement permettent d'inscrire 133 K€ environ en section d'investissement recettes et à reporter 25 587.85 € en investissement.

A noter que le remboursement de l'emprunt lié au bâtiment est de 83 333.33 en capital imputé en investissement dépenses ; le taux de couverture lui étant deux fois supérieur.

III.2.4 – Rétrospective 2025 et perspectives 2026 sur les investissements

L'année 2025 a été riche en réalisations avec un total de 646 536 € d'investissements.

- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 19 182,00 €,
- Mobilier cuisine centrale : 68 632,80 €,
- Travaux de réaménagements : 466 887,48 €,
- Rénovation des appartements : 51 139,76 €,
- Mobilier salle de restauration : 40 693,96 €

En 2026 il est prévu de poursuivre la rénovation des appartements notamment lorsqu'il y a une vacance et/ou dans le cadre du programme de réhabilitations des salles de bains. Les communes notamment à l'étage à proximité de la verrière ont besoin d'un rafraîchissement.

IV – L'aide sociale, le service emploi et le logement social

IV.1.1. L'aide sociale : accompagnement social et aide facultative,

- 55 foyers accompagnés socialement sur l'année pour une aide administrative (CAF, CMU, démarches en ligne, numérisation de justificatifs, orientation MNS...),
- 4 commissions organisées pour 17 dossiers étudiés (14 aides alimentaires, 2 aides ALSH, 1 aide financière),
- 2 dossiers instruits, 1 aide non remboursable accordée pour une mensualité d'énergie, et un dossier sécurisé avec échelonnement sur 6 mois.

IV.1.2. Service Emploi : actions menées et résultats

Les vœux aux entreprises ont permis de réunir plus de 80 professionnels et permettent de prendre le pouls des besoins, les visites aux entreprises permettent de présenter les accompagnements France Travail/Mairie, de recueillir les besoins, et d'effectuer des relais avec les bénéficiaires à travers le dispositif « en selle pour l'emploi »

- 20 profils ont bénéficié d'échanges chaque mois à travers la bourse de l'emploi,
- 135 candidatures ont été enregistrées sur le parapheur électronique,
- 24 stagiaires ont été accueillis dans les services municipaux,
- 2 agents de traversées piétons ont été recrutés en vacation à proximité des écoles.
- 3 rendez-vous de l'emploi ont été organisés pour 26 Santois accueillis.

Un travail collaboratif est initié sur le territoire des Weppes avec un premier rendez-vous qui s'est tenu le 7 novembre 2025 et un second prévu le 6 mars 2026 sur le développement de projets.

IV.1.3. Le logement social et l'aide alimentaire

Logement : 114 dossiers de demande de logement ont été enregistrés sur l'année, dont 27 pour des Santois.

Aide Alimentaire : La collecte annuelle a enregistré un total de 1 532 kgs de denrées qui se décomposent comme suit

- Carrefour Contact : 1 173 kgs
- École Matisse : 203 kgs
- École Sainte Famille : 120 kgs
- CME : 36 kgs

Le tonnage distribué sur l'année aux foyers bénéficiaires représente 4,9 T, pour un total de 7 foyers bénéficiaires (20 personnes dont 11 enfants).

V – Le Bilan d'activités du SAAD,

- Le profil des bénéficiaires du SAAD

	BENEFICIAIRES GAGNES			BENEFICIAIRES PERDUS		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023
TOTAL	27	6	6	16	33	32

DEPENDANCE ET AUTONOMIE / GRILLE AGGIR							
	GIR 6	GIR 5	GIR4	GIR3	GIR 2	GIR 1	TOTAL
2025	23	38	22	19	13	1	116
2024	25	36	27	26	12	2	128
2023	18	29	24	25	16	1	113

TIERS PAYEUR DES BENEFICIAIRES				
	CARSAT	Département	Hors Caisses	TOTAL
2025	61	55	20	136
2024	52	63	13	128
2023	39	64	10	113

L'évolution vers des plans GIR 5 et 6 se poursuit avec une prise en charge moindre et des plans moins développés.

Le nombre de bénéficiaires ne vient pas contrebalancer cette tendance.

- Les évolutions des interventions

Années	Heures pointées SAAD	Heures APA	Heures internes (réunions, conduites, formations)
2022	19 861	13 729	1784

2023	20 375	14 039	1697
2024	18 169	12 304	1646
2025	18 626	12 257	2057

Années	Nombre d'heures CARSAT	Nombre d'heures hors caisses	Nombre d'heures facturées
2022	1695	2653	18 077
2023	1813	2693	18 678
2024	2053	2164	16 524
2025	2329	1694	16 571

Commentaire : Une analyse fine des besoins sociaux des seniors dans la commune devrait être un préalable à toute évolution des aides à la personne au niveau du Service d'Aide à Domicile.

- **Le Bilan d'activités en heures**

	2024		2025	
	%	Heures	%	Heures
Accompagnement et transport :	2,58%	425,58	2,35%	8
Aide à domicile D&JF hors prise en charge :	0,17%	28	0%	0
Aide à domicile semaine hors prise en charge :	12,62%	2129,92	9,98%	1694
Aide-ménagère à domicile - Prestataire :	10,26%	1732	11,26%	1909
Aide sociale - Aide à la vie courante :	0,55%	93,25	0,55%	94
APA - Aide à la vie courante :	32,17%	5428,83	32,63%	5533
APA - Gestes au corps :	39,17%	6610,25	39,62%	6722
PCH - aide humaine avec Handicap :	1,02%	171,92	1,17%	198
Tâches ménagères - Gros travaux :	1,83%	308,83	2,45%	414

En 2024, sur 16 524 heures réalisées, (40% gestes aux corps) ; En 2025, 16572 heures réalisées.

SLO

- Le portage de repas à domicile

	Nombre de Bénéficiaires	Nombre de repas mois	Moyenne Jour	Nombre de bénéficiaires We & JF	Nombre de repas We & JF	Moyenne We & JF
JANVIER	30	436		29	162	
FEVRIER	31	411		27	140	
MARS	35	440		28	182	
AVRIL	31	436		3	156	
MAI	34	386		32	223	
JUIN	38	460		35	214	
JUILLET	39	538		33	211	
AOÛT	42	470		40	229	
SEPTEMBRE	45	564		35	185	
OCTOBRE	39	529		33	181	
NOVEMBRE	39	424		36	232	
DECEMBRE	38	520		34	193	
TOTAL 2025		5614			2308	
TOTAL 2024		6061			2480	

Commentaire : Par rapport à 2025 on enregistre une perte de 447 repas en semaine et 172 repas sur les week-ends ; l'analyse des menus montre une réelle baisse des réservations lorsqu'il y a du riz et du blé ; le menu unique sans repas de substitution et la baisse des gros plans d'accompagnements sont des causes à retenir ; la variété des menus serait un plus appréciable.

VI – Le Bilan d'activités aux Blés d'Or

Pour mémoire la Résidence Autonomie Les Blés d'Or comporte :

- 25 appartements T1 - Pavillon 37,40 €/j,
- 16 pavillons T1 - Studio 30 €/j,
- 1 Appartement T3 - Appartement 42,60€/j.

Le Taux d'occupation prévisionnel proposé pour 2025 est à 92,00% ;
(2021 : 89,33 % - 2022 : 90,49 % - 2023 : 98% - 2024 : 94% - 2025 : 92%).

Evolution du nombre de journées louées :

Au 31/12/2024, 35 logements étaient loués. Sur l'année, 7 contrats de séjour ont pris fin et 2 ont débutés. 7 dossiers de demandes d'entrées ont été présentés (2 rejets, 2 désistements, et 3 admis pour une entrée).

Au 31/12/2025, 40 appartements étaient loués, 5 contrats ont pris fin et 10 nouveaux ont été signés.

Le total des journées de location attendues est de 15 330 en taux de remplissage maximal.

En 2025 14 155 journées de locations ont été enregistrées soit 92 % (14 407 en 2024).

Commentaire : une attention plus soutenue à la pré commercialisation doit être mise en place (plan de communication, plaquette, liste d'attente,...).

La restauration à la résidence les Blés d'Or

	Repas Restaurant	Repas pris à domicile	Invité/Ext	Repas We & JF	Repas invité We & JF	Total Mois 2025	Total Mois 2024	Moyenne jour semaine	Moyenne Week-end & JF	Nombre de bénéficiaires total
JANVIER	517	99	24	188	11	839	1064	28	26	40
FEVRIER	375	70	9	137	2	593	1153	22	20	41
MARS	431	60	3	176	0	670	1262	22	21	40
AVRIL	440	56	1	157	1	655	1215	22	21	40
MAI	448	58	11	243	6	766	1269	26	23	39
JUIN	587	51	27	240	6	911	1115	32	27	45
JUILLET	648	29	25	254	12	968	1308	31	31	45
AOÛT	524	60	25	270	10	889	1222	29	27	46
SEPTEMBRE	576	81	25	174	10	866	1071	30	26	46
OCTOBRE	608	106	33	177	15	939	1078	31	28	46
NOVEMBRE	493	99	32	251	30	905	1066	31	29	44
DECEMBRE	567	92	17	187	7	870	1001	30	24	44
TOTAL 2025	6214	861	232	2454	110	9871				
TOTAL 2024	8490	1594	155	2417	168		13824			

Commentaire : Le nombre de repas consommés en 2025 est moindre du fait des travaux qui sont intervenus au sein de la résidence les Blés d'Or sur environ 1/3 de l'année ce qui correspond à la baisse de prise de repas soit $9871 \times 100 / 13824 = 29\%$.

Les programmes d'animation et sorties à la Résidence Les Blés d'Or.

Ces animations sont également ouvertes aux personnes extérieures afin d'assurer une continuité dans la politique menée en faveur des Séniors.

Les animations aux Blés d'Or sont très denses et variées comme cela a été justement remarqué lors de l'évaluation de la Haute Autorité de Santé qui s'est déroulée récemment.

Cette évaluation a pour objectif de permettre à la personne accompagnée d'être actrice de son parcours et de renforcer la dynamique qualité au sein de la Résidence Les Blés d'Or comme du Service d'Aide A Domicile.

Des ateliers sont organisés régulièrement,

- Ateliers de réflexologie avec Angélique Buyck, animations ateliers aquarelle avec CHRYS L., animation Fitness des neurones, atelier floral avec l'atelier des 4 saisons et avec l'Art Home, les cours de danse, les ateliers poteries, les cours de chant, la séance ZEN avec Sylvie Ballieux, les ateliers intergénérationnels avec la crèche avec Néo Silver, après-midis jeux de société avec les jeunes du Conseil Municipal des Enfants.

Des sorties,

- Sortie repas-spectacle au Grand Cabaret le 27 novembre dernier au Vieux Berquin pour 150 personnes,
- Repas choucroute à la salle municipale dans le cadre de la semaine bleue en septembre,
- Marche organisée dans le cadre de la semaine bleue,
- Sortie à la Coupole d'Helfaut, déjeuner à l'Auberge de Salperwick, balade en bateaux dans l'Audomarois, visite guidée de la Brasserie d'Anosteke pour 100 participants.

Prise en charge du transport aller-retour pour chaque sortie

Des évènements,

- Animation Fêtes des voisins, les déjeuners anniversaires organisés et animés tous les deux mois, fleurs offertes à chaque résident pour la fête des parents et des grands-parents
- La santé à tout âge avec la Mutualité Française,
- Goûter-animation de Noël et colis de Noël.

* * * * *

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le **19 MARS 2026**

S²LO 

ID : 059-215905530-20260311-DEL_DOB_2026-DE

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE LILLE

CANTON
D'HAUBOURDIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE SANTES

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SANTES**

L'an deux mil vingt-six, les onze mars,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SANTES, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES.

2026/03 – N°2

Date de convocation des membres du conseil d'administration du C.C.A.S.
06/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET :
**Tarification de l'aide
à domicile**

Année 2026

Présents : MM. Rita ANDOUCHE, Maryse BARRET, Hiazid BELABBES, Jacques BRAME, Marie-Hélène DAHMANI, Isabelle MARTIN-DECARNIN, Annie LEMAIRE, Sophie THIBAUT, Patricia YSERBYT.

Représentés : (au sens de l'Article L2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales) : Jérôme BRUERE (pouvoir à Patricia YSERBYT), Didier GRIMMELPONT (pouvoir à Marie-Hélène DAHMANI), Sylvie RUYSEN (pouvoir à Rita ANDOUCHE).

Excusé : Philippe KASPRZYK.

Monsieur Le Président expose,

Vu l'article R.123 du Code de l'Action Sociale et des Familles, précisant que le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires du C.C.A.S.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26, précisant les attributions du C.C.A.S.,

Vu L'instruction interministérielle n° DSS/3A/DB/6BRS/2025/174 du 15 décembre 2025 relative à la revalorisation des pensions de vieillesse, des minima sociaux et des minima de pension au 1er janvier 2026 est parue au bulletin officiel.

Le tarif horaire plancher passe de 24,58 à 25 euros à compter du 01/01/2026, soit une augmentation de 1,7%. Les tarifs pour les bénéficiaires de l'APA ne peuvent être inférieurs à ce montant ;

En outre le tarif pour les bénéficiaires de la PCH doit lui correspondre.

Considérant la nécessité légale d'appliquer les nouveaux tarifs de l'aide à domicile selon les nouvelles directives à compter du 1^{er} avril 2026.

Le conseil d'administration, entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'appliquer les tarifs du service d'aide à domicile repris dans le tableau joint ci annexé à la présente délibération,

FIXE la date d'effet au 1^{er} avril 2026,

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif principal du CCAS en recettes de fonctionnement de l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

S²LOW

ID : 059-215905530-20260311-DEL_TARIFS26-DE

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

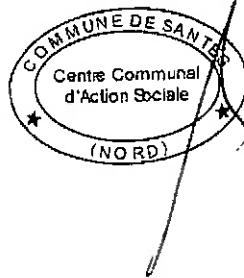
Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

ID : 059-215905530-20260311-DEL_TARIFS26-DE

S'LO

Fait et délibéré au jour, mois et sans
susdits,
Pour extrait conforme.



Hiazid BELABBES
Maire,
Président du C.C.A.S.

Adoptée à :	Unanimité
12	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstentions

Pour transmission en Préfecture du Nord, affichage et publication au recueil des actes administratifs

Certifié exécutoire conformément aux dispositions de la Loi n°82-623 du 22/07/1982

En date du :

Hiazid BELABBES
Maire de Santes.
Président du CCAS



Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

S²LO

ID : 059-215905530-20260311-DEL_TARIFS26-DE

TARIFS AU 1^{er} AVRIL 2026 DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE
Interventions du lundi au dimanche, y compris les jours fériés

Le service intervient les dimanches et jours fériés uniquement dans les actes essentiels de la vie quotidienne, hors entretien du logement et du linge et des courses de proximité, à l'exception de la PCH (prestation de compensation du handicap) et des prestations prises en charge au titre de l'aide sociale, conformément au règlement départemental

TARIFS HORAIRE DES PRESTATIONS D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

	Intervention	Tarif horaire prestation		Reste à charge facturé au Bénéficiaire
		Semaine	Dimanche/Jour férié	
Conseil Départemental Nord	APA – Aide humaine	26,50 €	26,50 € + Majoration de 6.50 €	Selon plan d'aide
	APA - Aide à la vie courante			
	PCH - Aide-humaine avec Handicap	25,00 €	25,00 €	
	Aide sociale- Aide à la vie courante	25,00 €	25,00€	
Caisse de retraite	Oscar- Heures accompagnement	27,10 €	30,40€	
	Oscar – Aide à la mobilité			
	Oscar - Gros travaux d'entretien			
	Accompagnement Temporaire (AT) - Heures d'accompagnement			
Hors caisse	Aide humaine	25,00 €	25,00 € + Majoration de 6.50 €	Pas de prise en charge partielle par un organisme financeur
	Aide à la vie courante			
	Accompagnement, Transport			
	Courses			

L'article 82 de la Loi Finance 2017 a créé un crédit d'impôt. Ce crédit d'impôt est de 50% des dépenses payées en année N-1

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

S²LO

ID : 059-215905530-20260311-DEL_TARIFS26-DE

Conseil d'administration d

2026/03 - N°2 – Tarification de l'aide à domicile 2026

Signature des membres du conseil d'administration

<p>Hiazid BELABBES</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Patricia YSERBYT</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Rita ANDOUCHE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Isabelle MARTIN-DECARNIN</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Jérôme BRUERE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Sylvie RUYSSSEN</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Philippe KASPRZYK</p> <p><input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p>	<p>Maryse BARRET</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Jacques BRAME</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Annie LEMAIRE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Marie-Hélène DAHMANI</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Sophie THIBAUT</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Didier GRIMMELPONT</p> <p><input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p>		

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

S²LOW

ID : 059-215905530-20260311-DEL_TARIFS26-DE

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE LILLE

CANTON
D'HAUBOURDIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE SANTES

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SANTES**

L'an deux mil vingt-six, le onze mars,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SANTES, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES.

2026/03 – N°3

Date de convocation des membres du conseil d'administration du C.C.A.S:
06/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET :

**Paiement de la
contribution de
solidarité 2026 à
la banque alimentaire
du Nord**

Année 2026

Présents : MM. Rita ANDOUCHE, Maryse BARRET, Hiazid BELABBES, Jacques BRAME, Marie-Hélène DAHMANI, Isabelle MARTIN-DECARNIN, Annie LEMAIRE, Sophie THIBAUT, Patricia YSERBYT.

Représentés : (au sens de l'Article L2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales) : Jérôme BRUERE (pouvoir à Patricia YSERBYT), Didier GRIMMELPONT (pouvoir à Marie-Hélène DAHMANI), Sylvie RUYSSSEN (pouvoir à Rita ANDOUCHE).

Excusé : Philippe KASPRZYK.

Monsieur Le Président expose,

Vu l'article R.123 du Code de l'Action Sociale et des Familles, précisant que le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires du C.C.A.S.,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26, précisant les attributions du C.C.A.S.,

Vu la délibération n°2024/02 N°5 autorisant le conventionnement avec la banque alimentaire du Nord,

Entendu que la Banque Alimentaire du Nord appartient au réseau national des banques alimentaires regroupées en fédération,

Considérant que la contribution de Solidarité demandée chaque année aux CCAS membres bénéficiaires de l'aide alimentaire est revalorisée annuellement par le conseil d'administration de la Banque Alimentaire du Nord.

Le Conseil d'Administration, entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'inscription au budget des dépenses afférentes à la mise en œuvre de cette politique sociale, notamment les crédits nécessaires au paiement de la contribution de solidarité fixée chaque année par la banque alimentaire du Nord,

AUTORISE pour l'année 2026 le paiement de la contribution de solidarité révisée et fixée par le conseil d'administration de la Banque Alimentaire d'un montant de 480 Euros TTC soit 12 Euros TTC par part fournie.

FIXE le montant à verser pour la cotisation annuelle à 15 € TTC.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026



ID : 059-215905530-20260311-DEL_CONTRIB-DE

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

ID : 059-215905530-20260311-DEL_CONTRIB-DE

S'LO



Fait et délibéré au jour, mois et sans
susdits,
Pour extrait conforme,

Hiazid BELABBES
Maire,
Président du C.C.A.S.

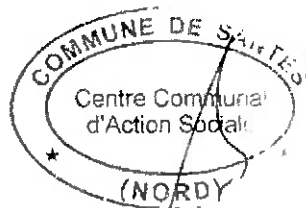
Adoptée à :	Unanimité
12	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstentions

Pour transmission en Préfecture du Nord, affichage et publication au recueil des actes administratifs

Certifié exécutoire conformément aux dispositions de la Loi n°82-623 du 22/07/1982

En date du :

Hiazid BELABBES
Maire de Santes,
Président du CCAS



Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19 MARS 2026

S²LO

ID : 059-215905530-20260311-DEL_CONTRIB-DE

Conseil d'administration

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

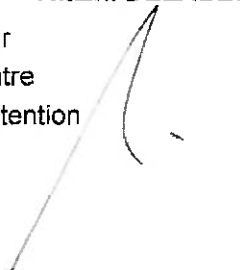

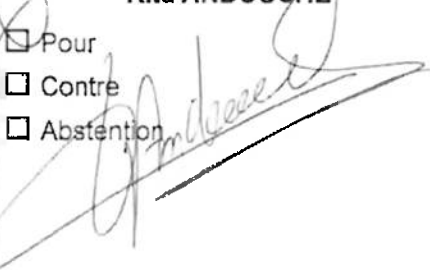
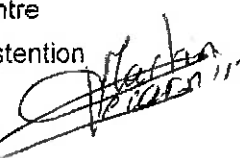
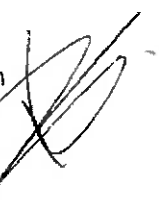
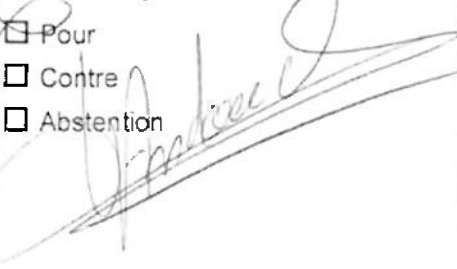


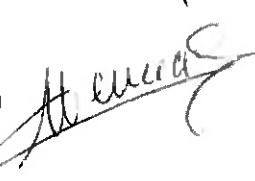


Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

ID : 059-215905530-20260311-DEL_CONTRIB-DE

2026/03 - N°3 – Paiement de la contribution de solidarité 2026 à la banque alimentaire du Nord

Signature des membres du conseil d'administration

<p>Hiazid BELABBES</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Patricia YSERBYT</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Rita ANDOUCHE</p> <p><input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Isabelle MARTIN-DECARNIN</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Jérôme BRUERE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Sylvie RUYSEN</p> <p><input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Philippe KASPRZYK</p> <p><input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p>	<p>Maryse BARRET</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Jacques BRAME</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Annie LEMAIRE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Marie-Hélène DAHMANI</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Sophie THIBAUT</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Didier GRIMMELPONT</p> <p><input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p>		

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026



ID : 059-215905530-20260311-DEL_CONTRIB-DE

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE LILLE

CANTON
D'HAUBOURDIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE SANTES

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANTES

L'an deux mil vingt-six, le onze mars,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SANTES, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES.

2026/03 – N°4

Date de convocation des membres du conseil d'administration du C.C.A.S:
06/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET :

Régularisation et
Modification de la
Convention de prestation
Gymnique d'entretien

Présents : MM. Rita ANDOUCHE, Maryse BARRET, Hiazid BELABBES, Jacques BRAME, Marie-Hélène DAHMANI, Isabelle MARTIN-DECARNIN, Annie LEMAIRE, Sophie THIBAUT, Patricia YSERBYT.

Représentés : (au sens de l'Article L2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales) : Jérôme BRUERE (pouvoir à Patricia YSERBYT), Didier GRIMMELPONT (pouvoir à Marie-Hélène DAHMANI), Sylvie RUYSSSEN (pouvoir à Rita ANDOUCHE).

Excusé : Philippe KASPRZYK.

Monsieur Le Président expose qu'une convention de prestation gymnique d'entretien a été signée avec l'association Gymnique d'Entretien Mixte Santoise.

Or le Conseil d'Administration n'a pas été saisi de ce sujet et l'acte n'est donc pas recouvert d'une date d'effet.

Par ailleurs l'article 1 dispose que les actions préventives mises en place en direction des personnes de plus de 60 ans peuvent être de nature collective comme individuelles. De plus l'article 4 précise le prix de la prestation individuelle.

Or ces actions ne peuvent donner lieu à des adhésions individuelles dont le cout serait pris en charge par le CCAS.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la présente convention avec les modifications suivantes :

- A l'article 1, suppression des mots : « comme individuelles »,
- A l'article 4, remplacement de la phrase « la prestation individuelle de prise en charge est de 60 € dans la limite de 20 personnes maximum, soit 1200 € pour l'année scolaire 2025-2026 » par « La prestation de prise en charge est dans la limite de 20 personnes maximum, soit 1200 Euros pour l'année scolaire 2025-2026 ».

Le Conseil d'Administration, entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

ADOpte la présente convention avec les modifications suivantes :

- A l'article 1, suppression des mots : « comme individuelles »,
- A l'article 4, remplacement de la phrase « la prestation individuelle de prise en charge est de 60 € dans la limite de 20 personnes maximum, soit 1200 € pour

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

S²LOW

ID : 059-215905530-20260311-DEL_CONVGYM-DE

l'année scolaire 2025-2026 » par « La prestation de prise en charge est dans la limite de 20 personnes maximum, soit 1200 €uros maximum pour l'année scolaire 2025-2026 ».

AUTORISE Mr le Président à signer la présente convention et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré au jour, mois et sans
susdits,
Pour extrait conforme,



Hiazid BELABBES
Maire,
Président du C.C.A.S.

Adoptée à :	Unanimité
12	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstentions

Pour transmission en Préfecture du Nord, affichage et publication au recueil des actes administratifs

Certifié exécutoire conformément aux dispositions de la Loi n°82-623 du 22/07/1982

En date du :

Hiazid BELABBES
Maire de Santes,
Président du CCAS



Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 9 MARS 2026




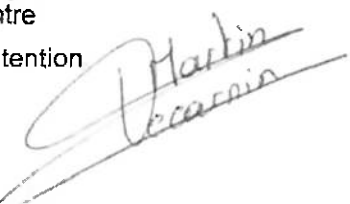

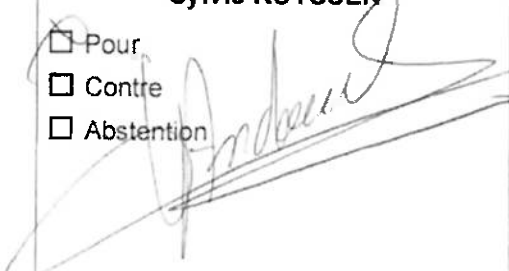
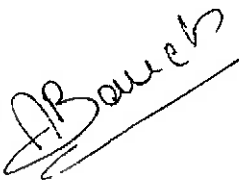




SLOW

ID : 059-215905530-20260311-DEL_CONVGYM-DE

Conseil d'administration d

2026/03 - N°4 – Régularisation et Modification de la convention de prestation gymnique d'entretien

Signature des membres du conseil d'administration

<p>Hiazid BELABBES</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Patricia YSERBYT</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Rita ANDOUCHE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Isabelle MARTIN-DECARNIN</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Jérôme BRUERE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Sylvie RUYSEN</p> <p><input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Philippe KASPRZYK</p> <p><input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p>	<p>Maryse BARRET</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Jacques BRAME</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Annie LEMAIRE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Marie-Hélène DAHMANI</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 	<p>Sophie THIBAUT</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p> 
<p>Didier GRIMMELPONT</p> <p><input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention</p>		

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

S'LO

ID : 059-215905530-20260311-DEL_CONVGYM-DE